

Film 6

Et alors, j'ai été refoulé



Documentaire	jeunes Albanais fuyant la pauvreté, la terreur et la guerre
Scénario et réalisation	Margrit R. Schmid
Caméra	Margrit R. Schmid
Production	Film- und Videoproduktion Margrit R. Schmid, Suisse 2001
Langues	dialecte suisse alémanique / allemand, avec sous-titres en allemand, en français et en italien
Durée	30 minutes
Public visé	dès 14 ans, degré secondaire I et II
Livre relatif au film	«Et alors, j'ai été refoulé» – Margrit R. Schmid SJW 2001 (Das Schweizerische Jugendschriftenwerk) ISBN 3-7269-1003-4

La réalisatrice

Formation à l'Ecole des arts visuels et à la «Hochschule für bildende Künste» de Berlin dans les domaines particuliers de la photographie, de la vidéo et de la communication visuelle. Ensuite, études d'ethnologie à l'Université de Zurich, suivies de plusieurs séjours d'étude en Amérique, en Afrique et en Asie, de même que dans différents pays balkaniques. Depuis 1998, la réalisatrice possède un atelier indépendant de production de films et de vidéos.

L'auteur du film et du livre sur l'origine de son projet

«Je souhaitais m'approcher avec précaution d'individus qui se trouvent dans une situation de vie difficile et les écouter. J'ai posé à chacun deux questions, toujours les mêmes: «Comment est arrivé ce qui est arrivé?» et «Où vous situez-vous aujourd'hui?». Je voulais adopter une approche intimiste de l'interview en imaginant que je rendais visite à quelqu'un qui avait quelque chose à me raconter. C'est délibérément aussi que j'ai renoncé à faire des commentaires, à poser des questions intermédiaires et à ajouter des éléments dramatiques supplémentaires. Les changements de perspective sont donc rares, il n'y a pas de zoom ou de balayages de la caméra, pas de plan d'ensemble qui montrent l'entourage des jeunes et pas d'images d'ambiance non plus, car elles détourneraient de l'essentiel. Je crois que ces jeunes avaient confiance en moi; c'est ce qui explique pourquoi ils ont pu parler si ouvertement de leur situation.»

Margrit R. Schmid

Critique

«Le film «Et alors, j'ai été refoulé» est aussi sombre que la réalité dont il témoigne: on voit bien, d'un côté, que les cinq jeunes dont il est question ont un grand besoin d'activité. Mais jusqu'à maintenant, leur biographie a été marquée par la guerre, la fuite, le racisme, la délinquance, la dureté de la police, la destruction et le machisme. Leur vie est privée de perspectives visibles. Le film fait clairement apparaître ces côtés sombres.

La technique (l'«histoire orale») de la cinéaste est simple et transparente. Même si elle court le risque de placer ainsi les migrants et migrantes dans le rôle unidimensionnel de la victime que l'on observe, ces portraits nous livrent une quantité d'informations et de sources de réflexion. Malgré le caractère oppressant de ce documentaire, il peut nous être très utile dans le domaine de la formation – car il apporte des éléments de réflexion sur un thème actuel qui suscite sans cesse des prises de position très polarisées: Quelle est l'attitude de la Suisse face aux réfugiés? Qu'est-ce qu'un pays qu'on considère comme «son» pays? Qui a le droit de vivre en Suisse?»

Mario Bernet

Contenu

Et alors, j'ai été refoulé

Dans ce film, cinq jeunes Albanais font le récit de leur migration. Ils ont tous un point commun: ils viennent du Kosovo* et ont passé plusieurs années en Suisse et en Allemagne. Leurs parents se sont enfuis à destination de la Suisse parce qu'au Kosovo, leur vie quotidienne était marquée par l'arbitraire, l'oppression et la pauvreté économique. Mais ils n'ont obtenu qu'une autorisation de séjour provisoire et n'ont pas été reconnus comme requérants et requérantes d'asile.

Après la guerre du Kosovo et l'intervention de l'OTAN en 1998, la situation s'est un peu stabilisée dans leur pays d'origine. Les autorités ont exigé de ce fait le retour des familles. A ce moment-là, Jehona (14 ans), Petrit (17 ans), Xevahire (17 ans), Ardian (16 ans) et M. L., jeune délinquant, avaient déjà passé plusieurs années en Suisse et en Allemagne. Pour eux, le retour – brutal et contraint – a été un véritable traumatisme.

Les cinq jeunes racontent leur histoire; on n'entend jamais de question de la part de la réalisatrice. Cette dernière aligne les propos des jeunes comme une sorte de collage. Les interviews font se succéder, dans un ordre souple et peu systématique, des thèmes représentatifs des migrations d'aujourd'hui: l'expérience de la guerre, la mauvaise réputation des ressortissants du Kosovo, le racisme, la dureté de la police, les perspectives d'avenir, le renvoi et le retour. Les cinq jeunes se sentent aujourd'hui étrangers au Kosovo, ils n'y ont plus guère d'amis et aucune perspective professionnelle. D'une certaine manière, ils se considèrent encore comme des Albanais, mais dans leur pays d'exil, ils avaient construit pour l'avenir des espoirs qui ont été réduits à néant. Ce sont des destins individuels qui se brisent durement contre la réalité des lois.

*) Kosovo ou Kosove? ou Kosov@? Le conflit qui oppose la population albanaise et serbe au Kosovo ou en Kosove s'étend aussi au nom de la région. Les Albanais et Albanaises appellent leur pays «Kosove», alors que l'appellation serbe est «Kosovo». Nous utilisons systématiquement le nom de «Kosovo» – non pas parce que nous prenons position en faveur de l'une des parties mais parce que le nom «Kosovo» est utilisé plus couramment en Suisse.

Articles de la
«Déclaration universelle des droits de l'homme»
utiles pour parler du film

Article 14

Droit d'asile

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.
2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 22

Droit à la sécurité sociale

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Démarche pédagogique

Temps nécessaire: 2 à 3 leçons, plutôt davantage

1. Remarques préliminaires

Le film «Et alors, j'ai été refoulé» traite entre autres de la problématique du droit d'asile en prenant l'exemple de cinq destins individuels. Cinq personnes racontent leur histoire d'après leur perspective. Elles abordent également des questions personnelles sur leur pays d'origine, leur identité et leur condition d'étrangers; leurs propos sont à la fois très personnels et oppressants.

Les activités proposées concernant ce film se limitent à la connaissance des points centraux du droit d'asile suisse, à la question de l'attitude de la Suisse et des conséquences que cela comporte quand il y a décision d'expulsion, de refoulement. Cette démarche signifie qu'il n'est pas nécessaire de montrer le film en entier lorsque les élèves travaillent sur ces questions.

2. Objectifs

- Mieux connaître les grandes lignes du droit d'asile suisse.
- Être capable de formuler avec ses propres mots de quoi il s'agit essentiellement dans le droit d'asile suisse.
- Essayer d'appliquer les principales dispositions sur la base de cas pris comme exemples.
- S'informer des positions opposées qui existent dans notre pays face aux questions de l'immigration.
- Se faire une opinion personnelle sur ces positions fondamentales.

3. Activités proposées

3.1 Préparation et entrée en matière

Il s'agit d'abord de distinguer les différentes causes de migrations et apporter quelques précisions sur l'asile et la demande d'asile en Suisse.

L'enseignant(e) regarde d'abord seul(e) le film et décide des séquences qu'il/elle montrera à ses élèves.

L'enseignant(e) soumet aux élèves la question suivante: «Quels étrangers sommes-nous prêts à accepter?» et leur demande, dans un premier temps, d'opter pour l'une des trois positions suivantes:

- La Suisse doit avoir une attitude plutôt ouverte à l'égard des étrangers et faciliter l'immigration.
- La Suisse doit plutôt édicter des lois sévères sur l'immigration et limiter l'immigration.
- Je n'ai pas (encore) d'opinion claire et m'abstiens de prendre position.

L'enseignant(e) organise un vote à bulletin secret sur ces trois positions. Immédiatement après, il/elle compte les voix et indique le résultat. Signaler aux élèves qu'il y aura exactement le même vote une seconde fois à la fin du cycle de leçons.

3.2 Cinq destins individuels

Voir le film ensemble: l'enseignant(e) montre le film séquence par séquence. Il/elle interrompt la projection et fait résumer ce dont il est question.

L'enseignant(e) demande enfin aux élèves quelle est la raison du renvoi des jeunes présentés dans le film.

Ensuite: discussion en classe, d'abord pour éclaircir des questions de connaissances, ensuite pour préparer les élèves à se faire une opinion personnelle.

3.3 Notre droit d'asile – exemples

L'enseignant(e) distribue aux élèves les feuilles d'exercice n° 1/1 et 1/2 qui donnent un aperçu des grandes lignes du droit d'asile.

C'est à l'enseignant(e) qu'il appartient de choisir quelques éléments de ces feuilles, car le sujet est complexe. Nous recommandons donc d'examiner ces feuilles point par point avec les élèves. Il y a lieu d'éclaircir avant tout les questions relevant de la compréhension. Il est important aussi que l'enseignant(e) rappelle la procédure d'asile appliquée: tous les requérants d'asile déboutés ont le droit, dans un Etat de droit, de faire recours contre la décision négative auprès d'une autorité supérieure. Cela explique en partie les frais élevés et les longues attentes dans le domaine de l'asile.

Dans un second temps, l'enseignant(e) distribuera aux élèves les cas pris comme exemples (feuille d'exercice n° 2). Individuellement ou par groupes, les élèves vont essayer de trouver quel cas relève du droit d'asile dans notre pays «au sens strict de la loi». De surcroît, ils peuvent indiquer d'une croix s'ils accorderaient eux-mêmes (ou non) l'asile à cette personne selon leur impression personnelle.

A la fin, les résultats sont comparés et les élèves échangent leurs points de vue.

3.4 Notre pays est-il (ou n'est-il pas) un pays d'immigration, d'asile?

L'enseignant(e) distribue aux élèves deux positions sur cette question (feuille d'exercice n° 3). Les élèves soulignent dans les deux articles des phrases/déclarations

- avec lesquelles ils sont d'accord
- avec lesquelles ils ne sont pas d'accord.

Une discussion plénière s'ensuit.

(Variante: il est aussi possible de demander aux élèves de s'exprimer par écrit – par exemple en rédigeant un texte avec des arguments pour et contre.)

A la fin, l'enseignant(e) procède une nouvelle fois au vote secret à propos de la question posée tout au début: qu'est-ce qui a changé dans les résultats? comment expliquer ces changements?

Indications cinématographiques

**Réalisation d'un film documentaire
au moyen d'un enregistreur
et d'une caméra vidéo**

La cinéaste Margrit Rosa Schmid a fait des études d'ethnologie à l'Université de Zurich. Entre 1990 et 2001, elle a effectué de nombreux voyages d'étude dans les pays balkaniques. Utilisant la technique de l'«histoire orale» – **reconstitution orale de l'histoire** – elle a recollé auprès de femmes, d'hommes et d'enfants des éléments du quotidien en les enregistrant sur une bande sonore ou au moyen d'une caméra vidéo. C'est ainsi qu'en 2001, elle a repris les propos de cinq jeunes Albains en Albanie, au Kosovo et en Suisse pour les réunir dans le film «Et alors, j'ai été refoulé», sous la forme d'un collage très libre. Les interviews avaient lieu dans une pièce où le jeune et la cinéaste pouvaient s'entretenir pendant une à deux heures sans être dérangés.

«Histoire orale»

C'est en 1978 que Sven Lindqvist, un auteur suédois spécialisé dans les ouvrages scientifiques, a publié «Grabe wo du stehst – Handbuch zur Erforschung der eigenen Geschichte». Il exposait dans cet ouvrage ses idées quant à une autre manière d'écrire l'histoire. Lindqvist postule essentiellement les points suivants:

- Faites vous-mêmes les recherches concernant votre histoire.
- N'ayez pas peur des experts.
- Faites preuve de curiosité.
- Cherchez vous-mêmes des sources susceptibles de vous fournir des renseignements (vous pouvez les trouver par exemple dans la mémoire de gens «ordinaires».
- Recueillez des histoires de la vie quotidienne.
- Il faut aller vers les gens là où ils sont; il faut partir de leur expérience.
- Choisissez des sujets que les historien(ne)s n'ont pas estimés jusqu'à maintenant dignes d'être explorés.

Le témoignage de l'expérience de Lindqvist et ses indications concernant les recherches personnelles à propos de sa propre histoire ont donné lieu à un mouvement appelé «Grabe wo du stehst» (Creuse là où tu es). Cette manière d'écrire l'histoire a fourni quelques réflexions très importantes.

Aujourd'hui, de nombreux historien(ne)s ont compris que l'histoire ne pouvait pas s'appuyer seulement sur les déclarations, les documents et les biographies de personnalités, spécialistes et politicien(ne)s connus mais que les témoignages de gens dits «simples», de personnes âgées et de jeunes pouvaient constituer une source de savoir extrêmement précieuse sur une époque donnée. (De nombreuses déclarations ne sont souvent faites qu'oralement, face à un microphone ou à une caméra, et ne sont jamais retranscrites quelque part sous forme écrite.)

Cette «histoire d'en bas» qui s'intéresse tout particulièrement à des thèmes oubliés et à une vie quotidienne apparemment peu spectaculaire se positionne très clairement: «Wir sind die Geschichte! L'histoire, c'est nous!» Elle est patiemment à l'écoute des gens et «observe même leurs larmes» en ayant conscience que des souvenirs très personnels transmis oralement ont une portée politique et méritent d'être enregistrés.

Le travail au moyen d'un enregistreur ou d'une caméra vidéo constitue pour toutes les parties une possibilité simple mais incroyablement enrichissante de découvrir de nouvelles manières de voir les choses, de connaître des gens et de remettre constamment en cause ses propres opinions par le fait qu'on approche des personnes et leur donne la parole – des personnes à côté desquelles l'histoire aurait passé, sinon, sans les remarquer.

Extraits tirés et adaptés de: Sven Lindqvist: «Grabe wo du stehst.» dt. Ausgabe 1989, Verlag J.H.W. Dietz Nachf. Bonn
(il n'existe pas de traduction française à ce jour)